MAIRIE
DE
SAVIGNAC-DE-L'ISLE

FLASH INFOS !

N° **20**

Recensement de la population 2022

Du 20 janvier au 19 février 2022 aura lieu le recensement de la population **obligatoire.**
Avec la crise actuelle, l'INSEE préconise une déclaration par internet dans la mesure du possible. Sinon une déclaration papier est à votre disposition.

A partir du 20 janvier, les documents seront distribués sous enveloppe dans vos boîtes aux lettres.

A partir du 26 janvier, Vanessa Lestideau (notre agent recenseur) passera chez les habitants qui n'auront pas fait leur déclaration sur internet.

*Pour répondre à toutes vos questions : tel **06.86.94.16.78***
ou le secrétariat de Mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Madame Vanessa LESTIDEAU
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2022.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Savignac de l'Isle, le 21/

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

Le MAIRE
M. GANTCH

C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis pour vous recenser **à compter du 20 janvier 2022.** Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

C'est sûr : vos données sont protégées

Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
le-recensement-et-moi.fr ou auprès de votre mairie.

Madame le Maire,
les membres du Conseil Municipal et le personnel communal
vous présentent leurs meilleurs vœux
à l'occasion de cette nouvelle année

Au vu de la situation sanitaire
La cérémonie des vœux prévue le samedi 22 janvier 2022
est <u>annulée</u>

Inscription sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022 inclus

La présence des poubelles sur les trottoirs ou l'espace public gêne la circulation.

Pour conserver un espace rurale propre et à partager entre les usagers, la sortie des poubelles est uniquement prévue les jours de collecte des déchets assurée par le SMICVAL :

- Retrouvez les jours de passage du SMICVAL en ligne sur smicval.fr

- Pour vos déchets qui ne sont pas concernés par la collecte (verts, métaux, bois ...), rendez-vous au Pôle Recyclage du SMICVAL à Saint Denis de Pile (8 route de la Pinière).

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (du 1er mars au 31 octobre) et de 9h à 12h et de 13h à 17h (du 1er novembre au 28 février).

RAPPEL

Merci de rentrer vos bacs marrons ou jaunes après la collecte

<u>6 Avenue du Château</u> 33910 SAVIGNAC DE L'ISLE – Tel/fax: 05.57.84.25.90 – 09.66.95.25.90
Mail: mairie-de-savignac@orange.fr
Site internet **mairie-savignacdelisle.fr** **Facebook** **communesavignacdelisle**
Secrétariat Ouvert : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi – De 14h à 17h30